



VILLE DE VANNES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VANNES**

§ § § § § §

Séance du Conseil municipal du 11 avril 2023

Le Conseil municipal, convoqué par lettre du lundi 03 avril 2023, s'est réuni le 11 avril 2023, sous la présidence de M. David ROBO, Maire

Présents :

David ROBO, Fabien LE GUERNEVÉ, Gérard THEPAUT, Monique JEAN, Mohamed AZGAG, Christine PENHOUE, François ARS, Michel GILLET, Nadine PÉLERIN, Latifa BAKHTOUS, Olivier LE BRUN, Chrystel DELATTRE, Virginie TALMON, Patrick MAHE O'CHINAL, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUX, Eric ROUILLON, Marie CLEQUIN, Jean-Pierre RIVERY, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Annaïck BODIGUEL, Patrice KERMORVANT, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Elen KERGUERIS, Claire BOEDEC, Marc-Antoine MENIER, Catherine LE TUTOUR, Simon UZENAT, Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Sandrine BERTHIER, Laetitia DUMAS, Patrick LE MESTRE, Marie-Noëlle KERGOSIEN, Guillaume AUFFRET, François RIOU

Pouvoirs :

Hortense LE PAPE a donné pouvoir à M. THEPAUT
Anne LE HENANFF a donné pouvoir à M. LE GUERNEVÉ
Odile MONNET a donné pouvoir à M. AUFFRET

Absent(s) :

Alain Michel RICHER, Frank D'ABOVILLE

Membres en exercice : 45

Secrétaire de séance : Marc-Antoine MENIER, Conseiller municipal

Séance du Conseil municipal du 11 avril 2023

CULTURE-EVENEMENTIEL

Labellisation 100% Education Artistique et Culturelle - Candidature

M. Fabien LE GUERNEVE présente le rapport suivant :

Dans la lignée des Assises de la Culture, la ville de Vannes souhaite développer son ambition en faveur de l'Education Artistique et Culturelle (EAC) comme véritable colonne vertébrale de sa politique culturelle.

Au cours des dernières années, cette volonté s'est d'abord concrétisée par des projets organisés par les structures culturelles de la ville en lien avec Golfe du Morbihan - Vannes agglomération et en partenariat avec les écoles des quartiers sensibles.

Le label 100% EAC, attribué par le Préfet de région et le recteur d'académie pour une durée de cinq ans renouvelable, a vocation à distinguer les collectivités portant un projet culturel ayant pour objectif une éducation artistique et culturelle pour 100 % des enfants et des jeunes de leur territoire.

Il s'agit de favoriser la création de parcours cohérents, sur les temps scolaires, péri et extra-scolaires, qui associent la fréquentation des œuvres, des artistes et des professionnels de la culture à l'acquisition de connaissances et de pratiques artistiques.

En présentant sa candidature pour obtenir le « label 100 % EAC », la ville s'engage à établir un état des lieux et à formaliser sa stratégie pour les cinq prochaines années.

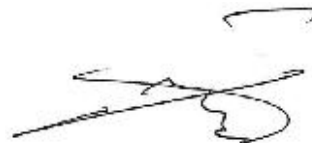
Vu l'avis de la Commission :
Politiques Publiques

Je vous propose :

- d'approuver le dépôt de la candidature de la ville pour obtenir le label 100% EAC ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme au procès-verbal
Le Directeur Général des Services



Emmanuel GROS